

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un conseiller et d'un conseiller suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (2021) 17

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 8 juillet 2021 de la démission, avec effet à partir du 16 juin 2021, de monsieur Eric Dirix de ses fonctions de conseiller à la Cour de Justice Benelux, et de la démission, avec effet à partir du 1^{er} septembre 2021, de monsieur Benoît Dejemeppe de ses fonctions de conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du ministre belge de la Justice,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Monsieur Bart Wylleman, conseiller à la Cour de Cassation de Belgique, est nommé conseiller à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

Monsieur Koenraad Moens, conseiller à la Cour de Cassation de Belgique, est nommé conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à BRUXELLES, le 13/12/2021.

La Présidente du Comité de Ministres Benelux,



Sophie WILMÈS